



Conférence européenne

L'avenir de la formation en droit de l'Union européenne et de la coopération européenne pour les personnels

Cette conférence européenne pour l'avenir de la formation en droit de l'Union européenne et de la coopération européenne pour les personnels des tribunaux, axée sur les échanges de bonnes pratiques entre les participants des vingt-huit Etats-membres de l'Union européenne, se tiendra les 5 et 6 février 2014 à l'Ecole nationale des greffes de Dijon.

Elle devrait réunir des hauts représentants de structure de formation de chaque Etat membre de l'Union européenne ainsi que des membres du Parlement européen, de la Commission européenne, de la Cour européenne de Justice, de la Chambre européenne des Huissiers de justice, du Service écossais des tribunaux (Royaume-Uni), du Centre d'études juridiques du ministère espagnol de la Justice, de l'Ecole nationale des juges et procureurs de Pologne et du ministère saxon de la Justice et des affaires européennes (Allemagne).



Cette conférence européenne est organisée dans le cadre du projet remporté en janvier 2013 par un consortium composé de European Institute of Public Administration (EIPA-Luxembourg), du GIP JCI, opérateur de l'ENG et de la CNHJ, membre de la Chambre européenne des huissiers de justice, du Service écossais des tribunaux (Royaume-Uni), du Centre d'études juridiques du ministère espagnol de la Justice, de l'Ecole nationale des juges et procureurs de Pologne et du ministère saxon de la Justice et des affaires européennes (Allemagne).

Ce projet, doté d'un budget de 399 654 euros et d'une durée de 12 mois, répond à plusieurs objectifs spécifiques :

- Etablir un recensement des organismes de formation du personnel des juridictions au sein de l'Union européenne et en Croatie ;
- Dresser un état des lieux de la formation dispensée au personnel des tribunaux en matière de systèmes juridiques et traditions nationales, de droit européen et de procédures de coopération judiciaire aux niveaux européen, national, régional et local dans l'Union européenne et en Croatie ;
- Identifier les besoins de formation du personnel des tribunaux en matière de systèmes juridiques et traditions nationales, de droit européen et de procédures de coopération judiciaire en Europe et en Croatie. Il s'agira alors d'établir des recommandations afin de répondre à ces besoins de formation ;
- Promouvoir la coopération au niveau européen entre les formateurs du personnel des tribunaux de l'Union européenne et de la Croatie.

Deux membres du GIP JCI sont particulièrement sollicités : la CNHJ et l'ENG. Leurs expertises, celles de la Chambre européenne des huissiers de justice, de la Hongrie et de la Pologne, toutes porteuses de l'expertise européenne en matière de signification et d'exécution des décisions, se déploient au titre de l'application des instruments européens de coopération judiciaire civile.



Ce projet pilote est financé par l'Union européenne